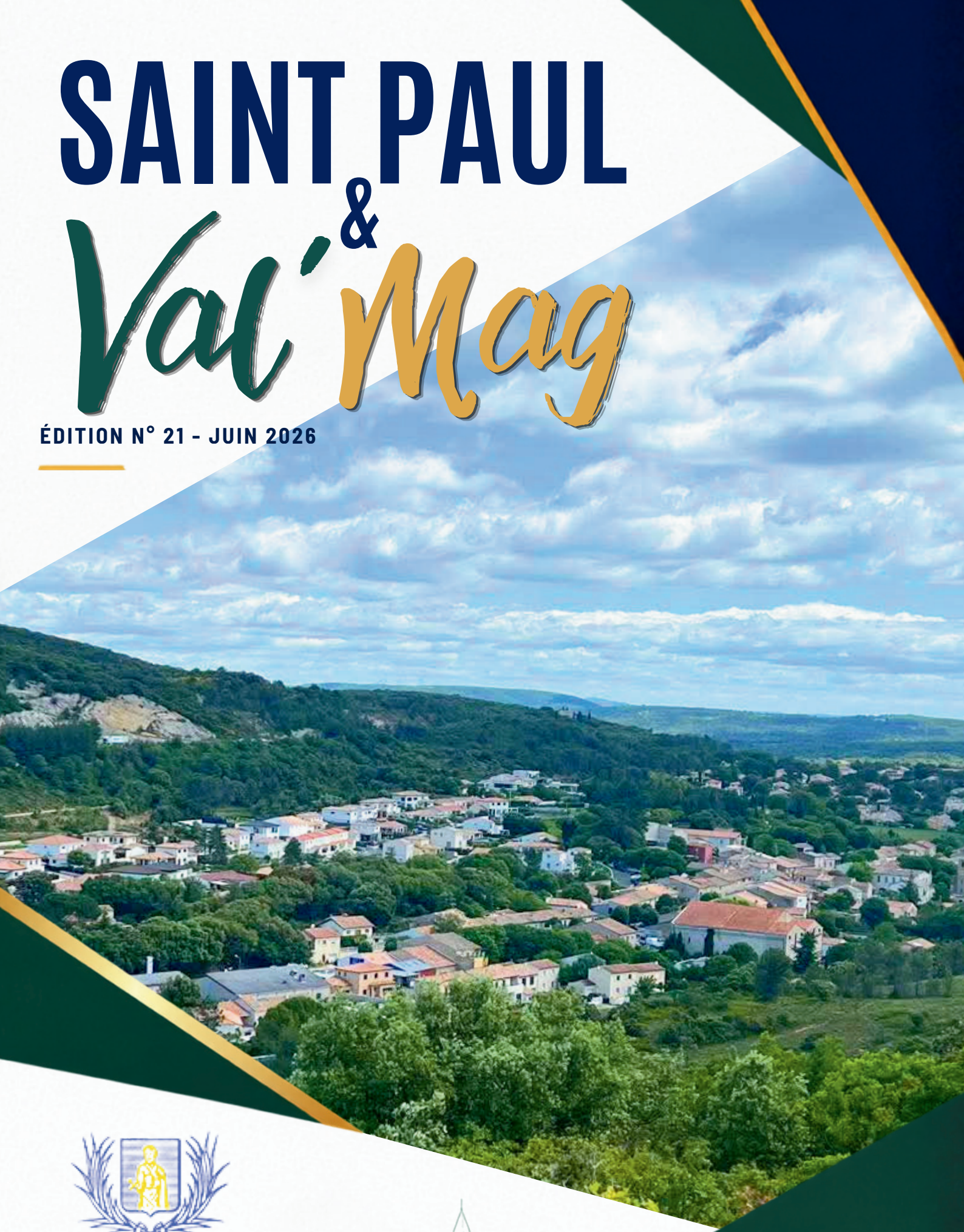
SAINT PAUL & Val'Mag

ÉDITION N° 21 - JUIN 2026



Mairie de
Saint Paul et Valmalle

SOMMAIRE

SAINT PAUL & VAL'MAG - JUIN 2026

Le mot du Maire
en page 3

Comptes rendus des CM
en page 4

Etats civils
en page 5

Obligations légales de débrouissaillement
en page 6

Urbanisme & travaux
en page 7

Finances communales
en pages 8 à 9

Ecole
en pages 10

L'APE de Saint Paul
en page 11

Dossier enfant spécial « *Environnement* »
en page 12 à 15

Festi'Valmalle
en page 16

Les Francas
en page 17

Foyer rural
en page 18

Comité des Fêtes
en page 19

Bibliothèque
en page 20

Les Jardins partagés
en page 20

Les chasseurs de Saint Paul et Valmalle
en page 21

CCAS
en page 21

Commémoration du 11 novembre 1918
en page 22

Voeux du maire M. Bertolini
en page 22

Inauguration de l'extension école & nouvelle cantine
en page 22

Repas des aînés
en page 23

Commémoration du 8 mai 1945
en page 23

Place au terroir
en page 23

Tribune de l'opposition
en page 24

Communication
en page 25

Projet boulangerie
en page 26

Repas du 13 juillet
en page 26

Agenda
en page 27

Saint Paul Pratique
en page 28

Responsable de publication : Jean Marie Vial
Rédaction/coordination : Alexandra Rouquette
Conception graphique : Clara Rouquet
Impression : Daneprint
Nombre d'exemplaires : 650 exemplaires imprimé en papier certifié FSC
Date de parution : **JUIN 2026**
mairie@stpauletvalmalle.fr

Ne pas jeter sur la voie publique.

LE MOT DU MAIRE

UN NOUVEL ÉLAN POUR NOTRE COMMUNE



Chères habitantes, chers habitants,

Fraîchement élu à la tête de notre belle commune rurale, je tiens à vous remercier sincèrement. Votre mobilisation lors des dernières élections témoigne de votre attachement profond à la vie et au devenir de Saint Paul et Valmalle. C'est avec émotion et gratitude que je vous adresse ces premiers mots.

Je souhaite saluer le travail de Jean Pierre Bertolini, mon prédécesseur, dont l'engagement a permis de doter notre village d'équipements publics essentiels et adaptés à une croissance maîtrisée.

Installé depuis 36 ans à Valmalle, j'ai exercé les professions d'expert-comptable et de commissaire aux comptes pendant plus de trente ans, ainsi que des fonctions d'enseignant à l'Université de Montpellier I. À l'heure de la retraite, j'ai accepté de rejoindre la liste municipale en 2020, ce qui m'a permis de découvrir de l'intérieur le fonctionnement d'une mairie. Cette expérience constitue aujourd'hui un atout précieux pour exercer la fonction de maire.
L'administration d'une commune ne se limite pas aux finances : elle implique la gestion du groupe scolaire, de l'urbanisme, des voiries, des travaux, des relations avec les associations et de l'action sociale. Ces domaines exigent compétence et engagement ; nous les avons réunis au sein du conseil municipal, dont vous pourrez mesurer la cohésion et l'efficacité tout au long du mandat.

Notre équipe s'inscrit dans une volonté de progression raisonnée pour Saint Paul et Valmalle. D'ici fin 2026, plusieurs projets concrets seront engagés, notamment la sécurisation de la traversée du village et la valorisation de l'espace derrière la cave coopérative, avec la création d'une aire de stationnement facilitant l'accès lors des manifestations.

Sur la durée du mandat, nous mènerons des projets structurants :

- Sécurisation du groupe scolaire (objectif 2028)
- Création d'une halle couverte à proximité de la mairie (lancement 2027)
- Aménagement du petit bois en espace de rencontres familiales (réalisation 2027)
- Réhabilitation du patrimoine historique, avec le lancement du comité de pilotage « Cave coopérative 2032 » dès 2026

La vie de notre commune se construit avec vous : je vous invite à y participer pleinement.

Avec toute ma reconnaissance et mon engagement,

Jean Marie Vial
Maire de Saint Paul et Valmalle

ORDRES DU JOUR DES CONSEILS MUNICIPAUX
2025/2026

17/09/2025
- Communication du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets / année 2024.
- Autorisation au Maire de signer avec M. TAYSSE Jérémy une convention d'occupation à titre précaire et révocable du domaine privé de la commune, pour le stationnement d'un commerce ambulant de type « camion pizza » sur la place de l'ancienne cave coopérative.
- Recensement de la population de l'année 2026 : fixation du mode de paiement du personnel à recruter.
- Achat de matériels informatiques pour l'Ecole Suzanne Saint-Julien.
- Autorisation au Maire de signer une convention avec l'Etat pour la transmission électronique en Préfecture des actes soumis au contrôle de légalité.

04/11/2025
- Présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable, de l'assainissement collectif et non collectif de l'année 2024.
- Modification du tableau des effectifs du personnel communal.
- Transfert de la compétence Eclairage Public au Syndicat Hérault-Energies.
- Autorisation au Maire d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du BP 2026.

10/12/2025
- Autorisation au Maire de signer avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Hérault (CDG 34), la nouvelle convention d'adhésion à la médecine préventive 2026-2028.
- Protection sociale complémentaire / Adhésion au contrat collectif frais de santé proposé par le CDG 34.
- Autorisation au Maire de signer avec l'Association départementale des Francas de l'Hérault l'avenant n°8 à la convention de gestion du centre de loisirs pour l'année 2025/2026.
- Subvention exceptionnelle pour l'association « Demain la Terre ! » dans le cadre d'un projet pédagogique de l'Ecole Suzanne Saint-Julien.

28/01/2026
- Mise à jour du tableau des effectifs du personnel communal.
- Autorisation au Maire de signer avec « Hérault Energies » une convention pour la réalisation de travaux de renforcement du réseau de distribution publique d'électricité situé Chemin de la Cave Coopérative / Avenue des Cévennes.
- Programme d'aménagement de la forêt communale 2026/2045 en partenariat avec l'Office National des Forêts (ONF).
- Renouvellement de l'organisation du temps scolaire en semaine de 4 jours à l'Ecole Suzanne Saint Julien.
- Dépôt d'archives communales auprès des Archives départementales de l'Hérault.
- Modification du tableau des effectifs du personnel communal : création d'un poste d'Agent de Maîtrise Territorial à temps non complet (15/35ème) dans le cadre d'une promotion interne.
- Vote d'une subvention exceptionnelle pour l'Institut régional du Cancer de Montpellier.

25/02/2026
- Participation de la commune d'Aumelas aux dépenses de fonctionnement de l'Ecole Suzanne Saint-Julien / Année scolaire 2025/2026.

20/03/2026
- Election du maire.
- Fixation du nombre d'adjoints.
- Election des adjoints.

31/03/2026
- Constitution des commissions municipales.
- Vote des indemnités de fonctions des Elus.
- Constitution de la Commission d'Appel d'Offres.
- Renouvellement du conseil d'administration du C.C.A.S.
- Désignation des délégués à Hérault Energies, Syndicat mixte d'énergies du département de l'Hérault.
- Désignation d'un correspondant « Défense ».
- Désignation de nouveaux délégués pour le SIADE du « Mas Dieu ».
- Autorisation au Maire de recruter des agents contractuels de remplacement.
- Délégation du Conseil municipal au Maire en matière de préemption.
- Délégation du Conseil Municipal au Maire en matière d'emprunt.
- Autorisation au Maire d'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil municipal en application des dispositions de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales – Alinéa 16.
- Délégation du Conseil municipal au Maire en matière de contrats d'assurances.
- Indemnisation des travaux supplémentaires effectués par le personnel communal lors des élections municipales du 15 mars 2026.

22/04/2026
- Vote du Compte de Gestion du CCAS 2025.
- Vote du Compte Administratif du CCAS 2025.
- Vote du Budget Primitif du CCAS 2026.

- Désignation des représentants municipaux au sein des commissions du Pays Cœur d'Hérault.
- Mise à jour du tableau des effectifs du personnel communal suite à la nomination d'un Agent de Maîtrise à temps non complet (15/35ème) dans le cadre d'une promotion interne.
- Constitution de la nouvelle commission communale des impôts directs.
- Désignation des représentants de la collectivité à l'assemblée générale de l'agence technique départementale « Hérault Ingénierie ».
- Vote du Compte de Gestion 2025 – Budget Principal.
- Vote du Compte Administratif 2025 de la Commune.
- Vote du Budget Primitif 2026 de la Commune.
- Vote des affectations de résultats au Budget Primitif 2026.
- Vote des taux d'imposition des taxes locales de l'année 2026.
- Vote des subventions aux associations pour l'année 2026.

ÉTATS CIVILS

Du 1er juillet 2025 au 31 mai 2026

Naissances 2025

Isaac GUITOUN
né le 1er juillet 2025 à Montpellier

Nour MOHAND
née le 18 juillet 2025 à Montpellier

Andrea Pierre Maurin PEREZ
né le 27 juillet 2025 à Montpellier

Méryl Juliette AIMES
née le 18 septembre 2025 à Montpellier

Amara Christiane Geneviève KRAUSS
née le 10 novembre 2025 à Montpellier

Mike Ange Vincent LUSSOT
né le 16 décembre 2025 à Montpellier

Naissances 2026

Luna Mylene Mélanie CALAFAT
née le 4 janvier 2026 à Montpellier

Lucie Ambre FRAYSSE
née le 24 janvier 2026 à Montpellier

Anaïa LAFOURCADE
née le 10 mars 2026 à Montpellier

Lily Juno LACOUR
née le 11 mars 2026 à Montpellier

Eliott Charly LACOUR
né le 11 mars 2026 à Montpellier

Emma Françoise Sophie DEVAUX
née le 15 mai 2026 à Montpellier

Mariage 2025

Marc-Antoine Gonzague PERCIER
et Claudia Marie Muriel LOPEZ
le 10 juillet 2025

Aucun mariage début 2026

Décès 2026

Aucun décès fin 2025

LAFFONT Sylvie épouse LAURIAC
décédée le 16 janvier 2026

BONNEFOI Micheline
décédée le 2 février 2026

EL ATMANI Mohamed
décédé le 15 février 2026

ESTOUDRE Françoise
décédée le 30 avril 2026

Hommage à Madame Sylvie LAURIAC née LAFFONT

La commune tient à saluer la mémoire de Madame Sylvie Lauriac, qui nous a quittés le 16 janvier 2026. ATSEM à l'école de Saint Paul et Valmalle durant plus de trente ans, elle a accompagné nos enfants avec une bienveillance et un dévouement exemplaires. Son engagement quotidien et sa douceur resteront présents dans le cœur du village. La municipalité adresse à sa famille ses pensées les plus sincères.



OBLIGATIONS LÉGALES DE DÉBROUSSAILLEMENT

C'EST UNE OBLIGATION LEGALE

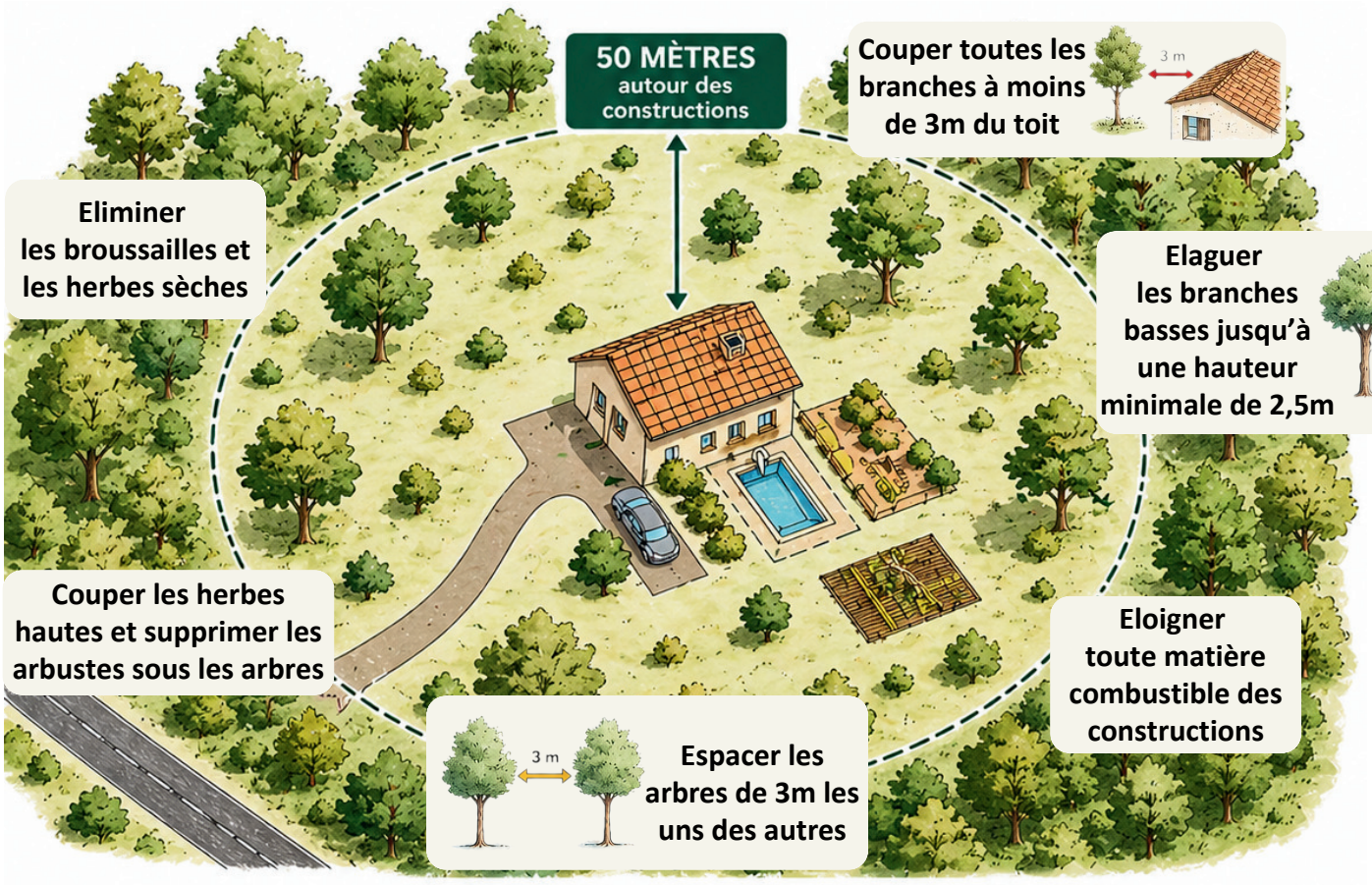
Prévenir les incendies et protéger les habitations

UN RISQUE ACCRU D'INCENDIES

Sécheresse et fortes chaleurs → Végétation sèche et inflammable → Risque de feu de forêt élevé

Propriétaires de terrains situés à proximité de zones boisées ou sensibles, **vous êtes concernés !**
Il est essentiel de ne pas négliger ces travaux. **Débroussailler son terrain est un acte de responsabilité citoyenne.** Entretenir son terrain, c'est participer activement à la prévention des incendies tout en profitant des beaux jours en toute sérénité.

Jean Michel Chatry, délégué sécurité et défense



CALENDRIER ANNUEL des autorisations de brûlage des résidus de coupe

1er janvier au 15 mars	16 mars au 15 juin	16 juin au 30 septembre	1er octobre au 15 octobre	16 octobre au 31 décembre
Autorisé	Déclaration annuelle en mairie	INTERDIT	Déclaration annuelle en mairie	Autorisé

DANS TOUS LES CAS IL EST INTERDIT DE FAIRE DU FEU SI

VENT À + de 40 km/h

Le non-respect de ces obligations légales de débroussaillement est passible d'une **contravention financière.**

URBANISME ET TRAVAUX

Depuis 2022, **les projets de construction sont à l'arrêt sur la commune**. En cause : **un gel des autorisations d'urbanisme**, maintenu jusqu'à la mise en service d'un ouvrage stratégique, le forage du Redonel, attendue à l'horizon 2027.

Cet équipement essentiel doit permettre de **sécuriser durablement l'alimentation en eau potable** et d'**accompagner le développement du villag**e.

Face à une ressource aujourd'hui sous tension, **les autorités ont fait le choix de la prudence**. L'objectif est clair : **garantir un approvisionnement suffisant en eau avant toute nouvelle urbanisation**. Dans ce contexte, une règle simple s'impose :

Pour les habitants comme pour les porteurs de projets, **les conséquences sont importantes**. Construction de logements, extensions ou opérations immobilières sont **directement conditionnées par la mise en service de ce nouveau captage**.

tant que le forage n'est pas opérationnel, le gel des permis de construire reste en vigueur

Plus que jamais, l'eau devient un facteur déterminant de l'aménagement de notre territoire.

Evelyne Gelly, 1ère adjointe

Rappels importants

Ce gel ne concerne pas les autorisations d'urbanisme déjà délivrées et toujours valides, notamment celles **accordées depuis moins de 10 ans** et n'ayant pas fait l'objet d'une caducité.

Avant d'engager tout projet, il est fortement recommandé de **se rapprocher de la mairie** afin d'en évaluer la faisabilité au regard de la situation actuelle.

Des aménagements pour préparer l'avenir

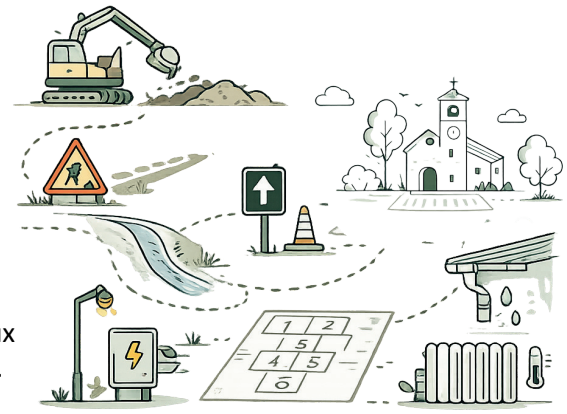
Malgré ce **contexte contrain**t, la commune poursuit ses efforts pour améliorer le cadre de vie et anticiper les besoins futurs.

Plusieurs aménagements seront engagés dans les années à venir, avec une attention particulière portée à l'**équilibre entre développement et préservation du cadre naturel**.

LA COMMUNE POURSUIT SES INTERVENTIONS D'ENTRETIEN ET D'AMÉLIORATION DU CADRE DE VIE AVEC PLUSIEURS TRAVAUX RÉALISÉS CES DERNIERS MOIS :

- Remplissage des nids-de-poule sur la voirie communale
- Remplacement de panneaux de signalisation
- Réalisation de jeux au sol dans la cour de l'école
- Curage des fossés
- Travaux sur le chauffage du restaurant scolaire et de la cantine
- Réfection d'une gouttière dans la cour de l'école
- Renforcement des réseaux électriques Place Jean Rouger
- Mise en conformité électrique du clocher de l'église

Par ailleurs, **des devis sont actuellement en cours** pour des travaux de voirie ainsi que l'aménagement du parking de la cave coopérative.



OPÉRATIONS PRÉVUES

• **L'aménagement du petit bois** en lisière du terrain et de l'aire de jeux, afin de créer un espace convivial et fonctionnel (cheminements, mobilier, signalétique), tout en respectant le paysage

• La **mise en sécurité de l'arrière de la cave coopérative**, avec la création et l'aménagement d'un parking, la reprise du revêtement à l'avant et l'installation d'une signalétique adaptée

• La **sécurisation des déplacements** autour des zones sensibles, notamment le groupe scolaire et le cœur de village (cheminements piétons, trottoirs, passages sécurisés, signalétique)

Ces interventions, ciblées et progressives, visent à améliorer le quotidien des habitants tout en préparant l'avenir. Une manière d'accompagner l'évolution du village sans en altérer l'identité et l'équilibre.

Jean François Mavigner, 2ème adjoint

FINANCES COMMUNALES

PRÉSENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2026

L'année 2025 s'est achevée sur une **situation d'équilibre concernant le budget de fonctionnement de notre commune.**

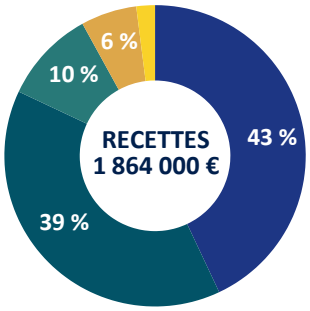
Le budget d'investissement laisse apparaître un déficit de plus de 350 K€. **Il ne présente pas pour autant une source d'inquiétude**, les soldes des financements par subvention s'élèvent à 422 K€ et seront perçus en 2026.

Après encaissements, **la section investissement est excédentaire.**

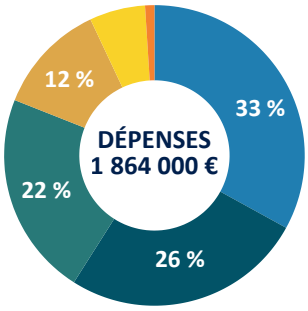
FONCTIONNEMENT
1 864 000 €

INVESTISSEMENT
761 000 €

FONCTIONNEMENT

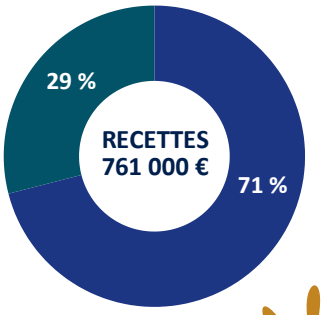


- Impôts et taxes : 809 169 €
- Excédent antérieur : 719 499 €
- Dotations et participations : 182 712 €
- Produits des services : 108 700 €
- Autres recettes 36 920 €

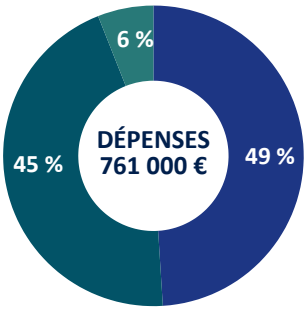


- Charges de personnel : 623 300 €
- Charges gestion courante : 491 250 €
- Charges générales : 408 450 €
- Virement à section d'invest : 219 000 €
- Autres dépenses : 92 000 €
- Intérêts d'emprunts : 30 000 €

INVESTISSEMENT



- Dotations et subventions : 542 000 €
- Virements de section de fonct : 219 000 €



- Dépenses d'équipement : 372 773 €
- Déficit d'invest reporté : 342 226 €
- Remboursement du capital : 46 000 €

LES ORIENTATIONS DU BUDGET

Une année 2026 qui affiche une **majoration de la taxe foncière sur les propriétés bâties** (TFPB) de 1 point pour **assurer un équilibre durable du fonctionnement de la commune.**

PROJETS D'INVESTISSEMENT ET VIE DE LA COMMUNE

Stationnement autour de la cave coopérative	177 000 €
Mobiliers matériels Ecole/Mairie	92 000 €
Tranche 1 - Voiries	80 000 €
Remboursement de la Dette	46 000 €

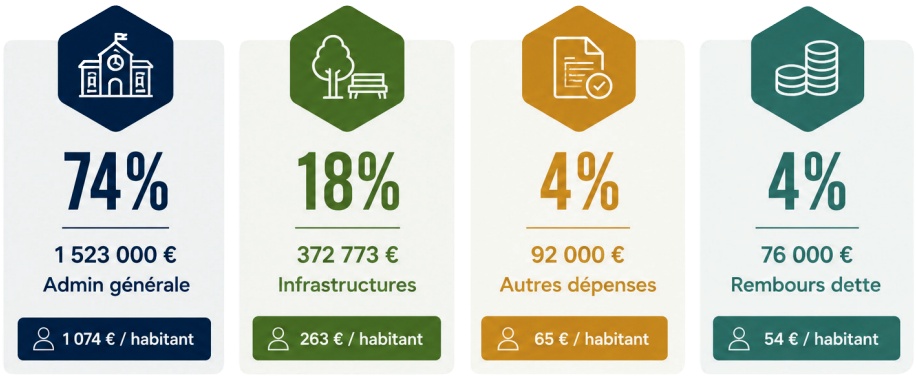


PROJET DE LA HALLE COUVERTE



PROJET DE LA CAVE COOPÉRATIVE

REPARTITIONS DES DÉPENSES DE LA COMMUNE EN 2026



Admin générale : Administration générale dont charges de personnel, entretien, maintenance, fournitures, prestations de services, électricité, télécom, eau. Infrastructures : Travaux, constructions, rénovation de bâtiments, acquisitions, études. Rembours dette : Remboursement dette

LA FISCALITÉ COMMUNALE

	Taux	Produit
Taxe Foncière Bati	42,41 %	650 145 €
Taxe Foncière Non-Bati	69,92 %	15 312 €
Taxe Habitation Résidense Secondaire	14,69 %	7 830 €

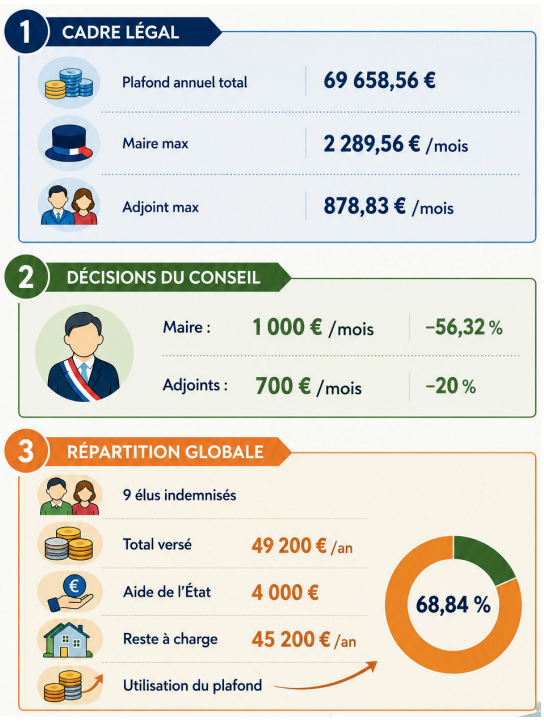
UNE FISCALITÉ ADAPTÉE

Alors que l'**évolution de la Taxe Foncière** a fait l'objet de nombreux débats pendant la campagne, personne ne conteste plus une évolution de la part communale de 15 % sur les dix dernières années. **Nous atteindrons le taux de 42,41 % en 2026**. Même si comparaison n'est pas raison, il n'est pas inutile de placer cette évolution dans le **contexte du département de l'Hérault qui est à un taux moyen de 50,29 % et la CCVH dont le taux moyen s'établit à 41,68 %.**
Notre commune se situera au niveau des communes > 1.000 habs.

*La démarche facultative engagée par notre commune de se doter d'un **outil de prévisions à 5 ans**, lui permet d'anticiper les équilibres nécessaires. Cet horizon nous permet d'**inscrire les projets d'investissements utiles pour notre commune**. Les ressources communales seront abondées par la **création des trois lotissements,** ce qui nous permettra d'accélérer les attentes en matière d'**amélioration de la sécurité, des voiries et des équipements collectifs**.*
Un grand merci aux élus qui s'investissent et aux équipes municipales qui nous permettent d'avancer.

Jean Marie Vial, maire

À PROPOS DES INDEMNITÉS DES ÉLUS



Les indemnités des élus constituent un sujet qui mérite d'être présenté avec clarté. **Il ne s'agit pas de rémunérations, mais d'une compensation** du temps consacré à l'exercice des responsabilités publiques, dans un **cadre strictement défini par la loi**.

Pour une commune de la taille de Saint Paul et Valmalle (1 390 habitants), la réglementation fixe un **plafond annuel d'indemnités pouvant atteindre 69 658 €**. Ce montant correspond à une enveloppe maximale, que chaque conseil municipal est libre d'appliquer en totalité ou d'ajuster.

À Saint Paul et Valmalle, **le choix a été fait de ne pas atteindre ce plafond**. L'indemnité du maire a été volontairement réduite de manière significative, et celles des adjoints ajustées. Cette orientation a permis d'associer davantage d'élus au fonctionnement de la commune, notamment des conseillers délégués impliqués dans les principales commissions et projets.

Aujourd'hui, les élus participent activement aux missions municipales. **Le montant total des indemnités s'élève à 49 200 € par an, soit 68,84 % du plafond autorisé.** Après participation de l'État à hauteur de 4 000 €, le reste à charge pour la commune est de 45 200 € par an, soit approximativement le budget du mandat qui s'est achevé.

Ces choix traduisent une **volonté de gestion mesurée et transparente, en cohérence avec la taille de la commune et l'engagement réel des élus** au service du quotidien des habitants.

Jean Michel Dedeban,
délégué aux finances

ÉCOLE

DEUX MAMANS, UNE MISSION !

Nouvelles venues dans l'équipe municipale, nous avons rejoint la *commission École* avec une conviction simple mais bien ancrée : l'école, c'est le cœur du village.
Pourquoi cet engagement ? Parce qu'en tant que mamans d'élèves, nous vivons au quotidien ce que représente l'école pour nos enfants — et pour toutes les familles du village. Nous connaissons ses richesses, ses besoins, et surtout, nous croyons profondément en son rôle central dans la vie de notre communauté.



Notre objectif :

Etre à l'écoute, faire le lien entre les familles, l'équipe enseignante et la municipalité, et contribuer à ce que notre école soit un lieu où il fait bon apprendre et grandir.

Déjà à l'œuvre !

Depuis notre prise de fonction, les choses bougent !
Des petits détails pour des grands conforts du quotidien !

- **Remplacement des vélos et tricycles abîmés**
- **Un porteur 3 selles fait déjà des heureux**
- **Installation de nouveaux jeux**
- **Peintures au sol pour égayer l'espace**
- **Pose d'une gouttière dans la cour du haut**

Dans les starting-blocks...

De beaux chantiers se profilent, notamment autour de la restauration scolaire : un audit complet sur le fonctionnement de la cantine est prévu.
Affaire à suivre !

Nous sommes motivées, impliquées, et impatientes de travailler main dans la main avec tous les acteurs de cette belle école.
N'hésitez pas à nous solliciter — votre avis compte !

Stéphanie & Lucile, déléguées aux écoles

LES NOUVEAUX LOCAUX DE L'ÉCOLE
Vus par les élèves - CE2 / CM1 / CM2

CE QU'ILS EN DISENT...



QU'EST-CE QUE TU PRÉFÈRES DANS TA NOUVELLE CLASSE ?

"Elle est plus grande, plus lumineuse... et tout est nouveau !"



QU'EST-CE QUI A CHANGÉ POUR TOI PAR RAPPORT À AVANT ?

"Les classes sont collées, on a vraiment l'impression d'être dans une vraie école, avec une vraie cour. Elle est petite, mais c'est une vraie cour quand même !"



LA NOUVELLE CANTINE EN UN MOT ?

"Le self ! C'est trop bien de se servir soi-même !"



L'APE DE SAINT PAUL

DES PARENTS ET TOUT UN VILLAGE UNIS POUR SES ENFANTS

Des visages derrière les projets et les missions de l'APE : qui sommes-nous ?

L'APE de l'école Saint-Julien est avant tout une **aventure humaine portée par 11 membres actifs et de nombreux bénévoles** œuvrant dans l'ombre. Notre mission est claire : récolter des fonds, à l'image des 3 000 € reversés l'an dernier, pour **financer les sorties scolaires et les projets pédagogiques**. Grâce à cet engagement lors de moments festifs, nous avons pu réduire le coût de la classe verte de 100 € par enfant et soutenir le projet aux écuries de Malou.

3 000 € reversés l'an dernier à l'école

100 € d'économisé par enfant

Chocolats, rires et baskets : un début d'année riche en succès !

Ce début d'année scolaire 2025-2026 a été marqué par la réussite de nos événements phares. Nous avons partagé la **vente de chocolats, un marché de Noël convivial et le cross « Vivez Bougez »** avec sa buvette APE sous le soleil. La deuxième édition de la **soirée théâtre avec la troupe *Les Idéphiles*** — venue bénévolement faire rire petits et grands — a également été un franc succès, alliant bonne humeur et générosité. Ces moments forts renforcent les liens entre les familles tout en finançant les projets de nos écoliers.



Une aventure humaine portée par des bénévoles engagés.

Une mobilisation "au complet" : La recette de la réussite

Si nos événements sont des succès, c'est grâce à l'incroyable **mobilisation des Saint-Paulais** ! Entre nos bénévoles fidèles, les parents investis et nos partenaires locaux comme Kouider — fidèle au poste avec ses fruits de qualité pour nos goûters — **la solidarité bat son plein**. Un immense merci aux familles et à l'équipe de la mairie, dont la réactivité et le soutien sans faille font toute la différence. C'est cet **esprit d'entraide et cette énergie collective** qui permettent à notre APE de fonctionner pleinement.

Mairie et APE : une écoute partagée pour nos enfants

L'APE cultive un **lien de proximité avec la mairie pour améliorer le quotidien des enfants**. Nous avons rencontré l'équipe actuelle pour partager nos idées : une cour de récréation plus colorée, un éclairage sécurisant et du nouveau matériel pour l'école. Nous avons trouvé une **oreille attentive et ce dialogue** complice nous permet aujourd'hui d'avancer avec le sourire. C'est ensemble que nous **construisons un cadre de vie épanouissant pour nos petits Saint-Paulais**.

Agenda 2026-2027 : Entre traditions et nouveaux défis

L'année continue après la fête de l'école qui s'est déroulée le 29 mai sous les rythmes de la Batucada, un **grand rendez-vous est en préparation** celui de la kermesse le 19 juin.

Pour la rentrée, nous débordons déjà d'idées : course parents-enfants, journées troc et concours rigolos !

Notre rêve est de **garder des sorties accessibles à tous** et d'offrir à l'école une évasion magique à la Réserve de Sigean.

Rejoignez-nous avec votre bonne humeur et vos idées pour faire vivre cette belle dynamique!



L'équipe APE : Barbara, Chloé, Elisabeth, Eve, Jean-Denis, Julie B, Julie T, Laureen, Lucile, Stéphanie, Tom et Tiffany. **apesaintjulien34570@gmail.com**

Mission enviro

Tout savoir sur les fleurs

Salut ! Nous c'est Paul et Val, deux jeunes curieux qui adorons explorer la nature. Principalement au printemps, on a remarqué que l'on peut voir beaucoup de fleurs dans notre potager. C'est super joli, mais on s'est demandé...

Pourquoi les plantes ont des fleurs ? Cela sert à quelque chose, penses-tu ?



Excellente question !

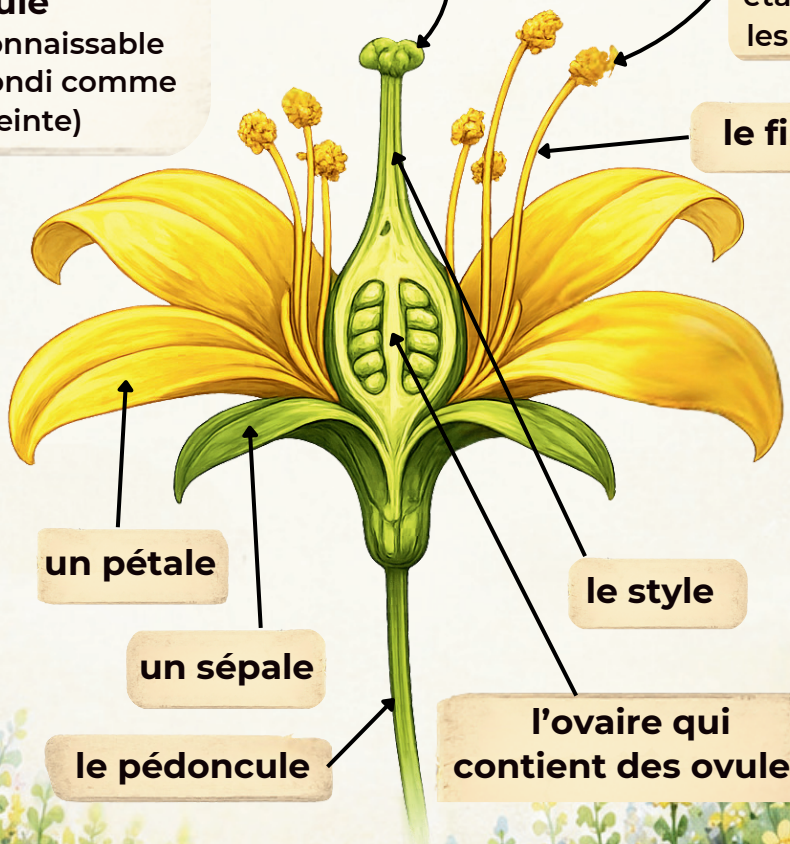
Dans un premier temps, regardons la composition d'une fleur.

Une fleur est composée de plusieurs parties. Certaines servent à attirer les animaux (souvent des insectes), et d'autres permettent de donner une nouvelle plante (de se reproduire).

La structure d'une fleur

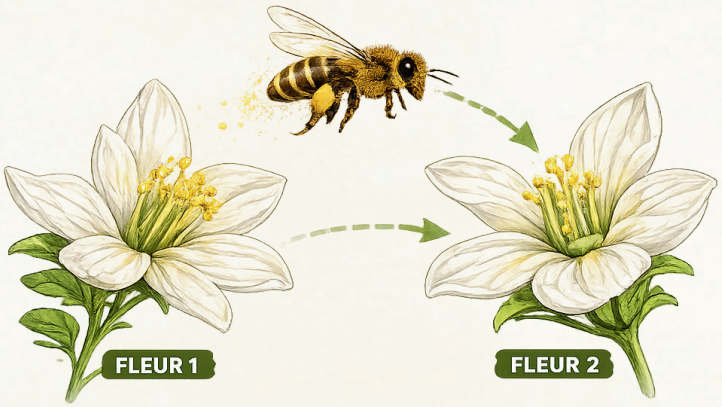
le pistil = stigmate + style + ovaire + ovule
(organe femelle, reconnaissable grâce à son corps arrondi comme une femme enceinte)

une étamine = anthère + filet
(organe mâle)



La pollinisation

La pollinisation c'est le transport du pollen d'une fleur vers une autre fleur se ressemblant. Le pollen est une fine poudre (souvent de couleur jaune) fabriquée par les étamines. Généralement, ce sont les insectes comme les abeilles qui transportent le pollen en se posant sur les fleurs pour chercher du nectar. Lorsque l'abeille arrive sur une autre fleur, le pollen se colle au stigmate est descend jusqu'à l'ovaire de la fleur. La fleur peut alors se transformer en fruit contenant des graines qui permettront de faire pousser une nouvelle plante !



Les fleurs servent donc à la reproduction des plantes.

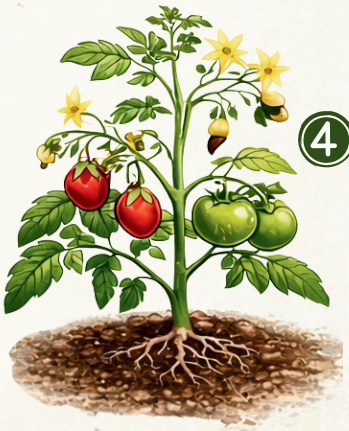
Cycle de vie d'un plant de TOMATE

1 GRAINE
Tout commence par une petite graine de tomate qui est plantée dans le sol.



2 GERMINATION
La graine absorbe l'eau, se réveille et fait poucer les premières racines puis une tige

3 JEUNE PLANTE
La plantule grandit. Elle développe plusieurs feuilles et ses racines s'enfoncent dans le sol pour chercher de l'eau et des nutriments.

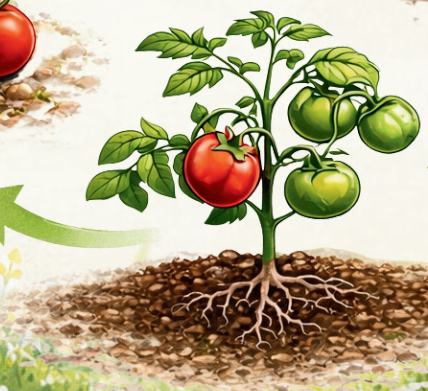


4 FLORAISON
La plante continue de grandir et des fleurs apparaissent



les tomates sont des fruits

5 FORMATION DES FRUITS = FRUCTIFICATION
Les fleurs sont fécondées grâce au pollen et se transforment en fruit.



6 DISPERSION
Les fruits se déplacent (par le vent, les animaux l'homme...), pour pousser ailleurs.

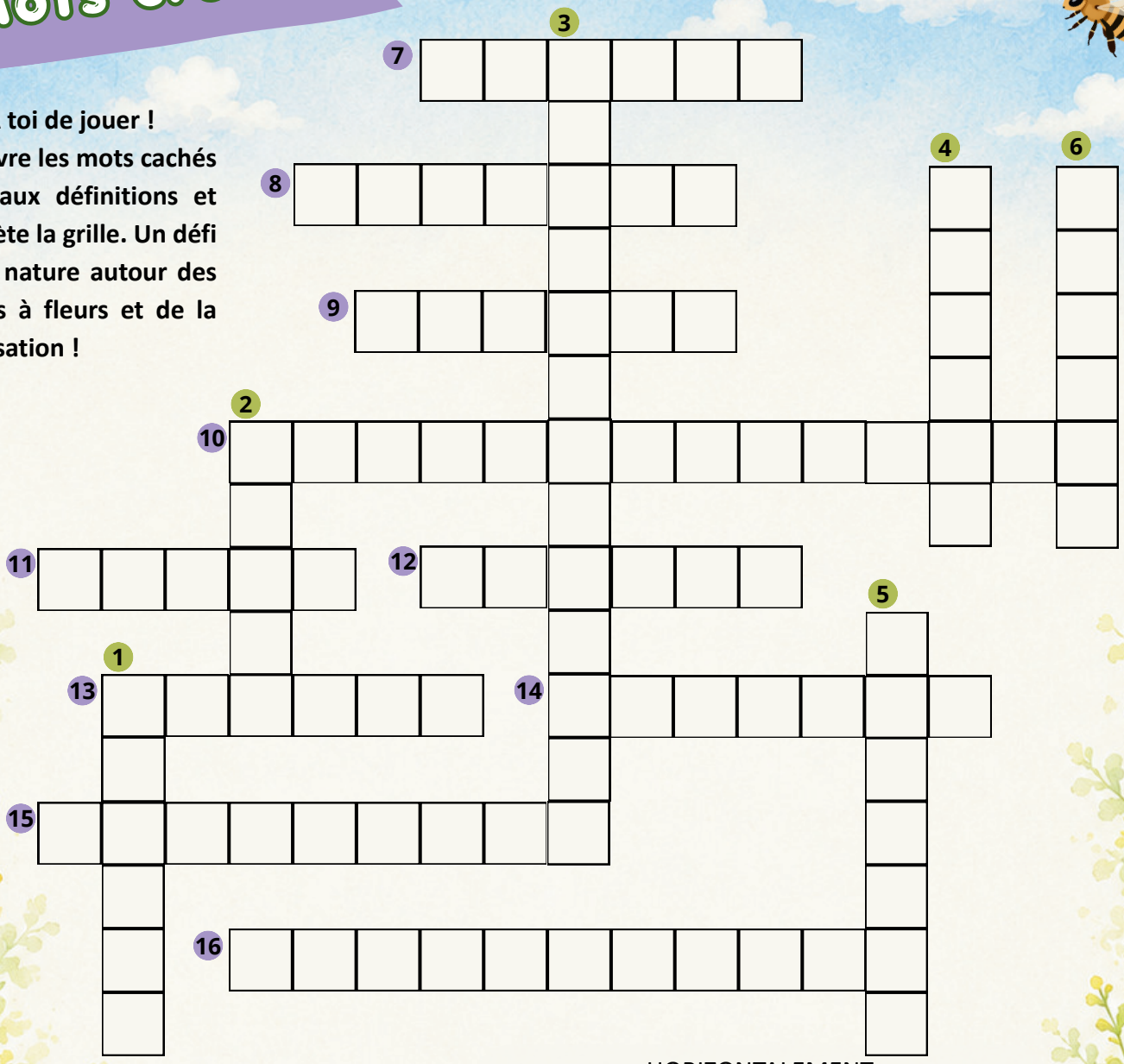


7 NOUVELLES GRAINES
A l'intérieur des fruits, il y a des graines qui pourront donner une nouvelle plante.

Mots croisés



A toi de jouer !
Découvre les mots cachés grâce aux définitions et complète la grille. Un défi 100 % nature autour des plantes à fleurs et de la pollinisation !



HORIZONTALEMENT

7) Petite feuille qui protège la fleur
8) Animal volant jaune et noir qui peut transporter le pollen vers une autre fleur
9) Partie de la plante qui absorbe l'eau et des nutriments sous terre
10) Moment où la plante produit des fruits
11) Partie de la plante qui sert à la reproduction
12) Végétal avec des racines, une tige, des feuilles qui produit des fleurs
13) Partie colorée de la fleur qui permet d'attirer les pollinisateurs
14) Catégorie de petits animaux qui possède six pattes
15) Moment où les fleurs apparaissent
16) Moment où une graine commence à pousser et devient une plante

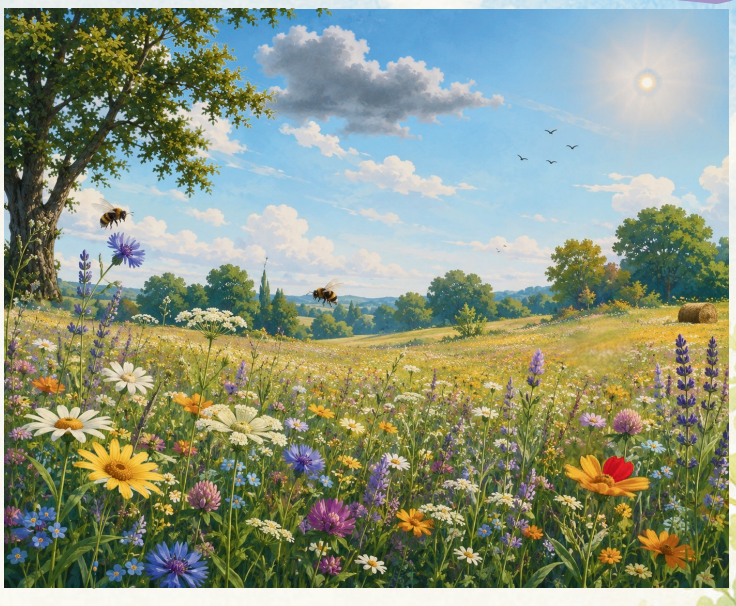
VERTICALEMENT

1) Poussière faite de grains minuscules souvent jaune produite par les anthères
2) Partie de la plante qui contient les graines
3) Transport du pollen d'une fleur vers une autre
4) Organe femelle de la fleur qui permet de former des graines
5) Organe mâle de la fleur qui produit le pollen
6) Partie provenant du fruit, qui peut donner une nouvelle plante

Jeu des Différences

Trouve les 7 différences !





La taille du soleil, le nuage gris, l'abeille à droite, le ballot de paille, la couleur de la pétale, la fleur blanche à gauche et l'arbre à gauche

Mots mêlés



Retrouve les mots de la liste dans la grille en suivant les flèches.
Avec les lettres restantes, découvre le mot mystère lié aux fleurs et aux abeilles !

F	I	N	S	E	C	T	E	P	E	T	A	L	E
F	L	O	R	A	I	S	O	N	O	P	P	O	T
L	R	E	L	I	N	A	B	E	I	L	L	E	A
I	S	U	U	P	I	S	T	I	L	A	L	A	M
T	I	O	I	R	N	G	R	A	I	N	E	E	I
F	R	U	C	T	I	F	I	C	A	T	I	O	N
P	O	L	L	I	N	I	S	A	T	I	O	N	E

abeille →
étamine ↓
fleur ↘
floraison →
fructification →
fruit ↘
graine →
insecte →
pétale →
pistil →
pollen ↘
pollinisation →
plant ↓

_ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _

FESTI'VALMALLE

Bonjour les Saint Paulais !

Petit récapitulatif des animations proposées cette année par l'association Festi'Valmalle, dédiée aux enfants de Saint Paul et Valmalle.

Nous avons débuté avec la **Halloween Party** du vendredi 24 octobre 2025, en collaboration avec le centre aéré Les Francas : ateliers, parcours horrifiques, goûter de l'horreur et surprises…
Les enfants en avaient des frissons de joie !

Puis, le dimanche 23 novembre, l'association a organisé une **bourse aux jouets, livres et vêtements d'enfants**. La salle polyvalente s'est transformée en véritable foire aux bonnes affaires, pour le plaisir de tous.

À l'approche de Noël, un **marché de Noël** a eu lieu le dimanche 14 décembre, réunissant de nombreux artisans. L'événement a été enrichi par le spectacle « La hotte du Père Noël » de Simon Sacco, suivi de la venue du Père Noël pour le plus grand bonheur des enfants.

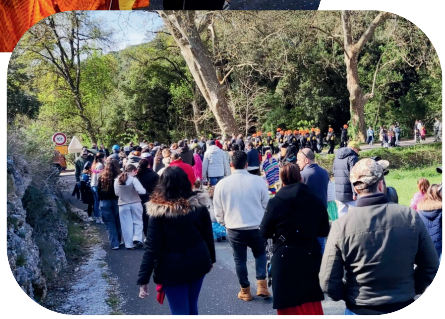
Le dimanche 18 janvier 2026, place à notre **grand loto annuel** avec de nombreux lots : trottinette électrique, enceinte connectée, jambon cru, paniers garnis…

Le dimanche 29 mars, le **traditionnel Carnaval** a rassemblé petits et grands autour d'un défilé animé par l'orchestre Boisstucada, de la création de Monsieur Carnaval avec les Francas, puis des incontournables piñatas et d'un apéritif convivial en musique.

En préparation, la **soirée festive du vendredi 3 juillet** viendra clôturer l'année avec structures gonflables et jeux pour les enfants !







Votre équipe Festi'valmalle

Envie de vous investir pour les enfants du village ? REJOIGNEZ-NOUS !

Grâce à l'engagement de quelques parents bénévoles, l'association continue de proposer des animations et des moments de partage pour les enfants. Afin de poursuivre ces actions et préparer sereinement la rentrée 2026, **nous avons besoin de renfort.**



Un peu de temps,	Des idées,	Des moments conviviaux,	Participer activement
chacun peut contribuer selon ses disponibilités.	un coup de main ponctuel…	partager de bons moments ensemble !	à la vie du village.

Intéressé(e) ? Venez échanger avec nous ou contactez-nous via nos réseaux sociaux

festivalmalle@gmail.com

LES FRANCAS
SAINT PAUL RIGOLE



Le centre de loisirs occupe une **place essentielle dans la vie des familles** de la commune.
Véritable lieu d'accueil éducatif, il permet aux enfants de découvrir, jouer, créer et grandir en dehors du temps scolaire, dans un cadre sécurisé et bienveillant.
Il est animé par l'association **Les Francas de l'Hérault**, reconnue pour son engagement éducatif, sous la direction de Sophie Lescure. Le centre accueille les enfants les mercredis et pendant les vacances scolaires, avec une équipe d'animation qualifiée.
Les repas sont assurés par **Délice Traiteur.**



De nombreuses activités sont proposées : ateliers créatifs, jeux sportifs et collectifs, sorties, découvertes culturelles et nature, ainsi que des temps de vie en groupe.
L'objectif est de **favoriser l'autonomie, la socialisation et l'épanouissement de chaque enfant**, tout en offrant aux familles une solution d'accueil fiable et de qualité.
Grâce à l'engagement des équipes et au soutien de la commune, le centre de loisirs reste un acteur incontournable de la vie locale.

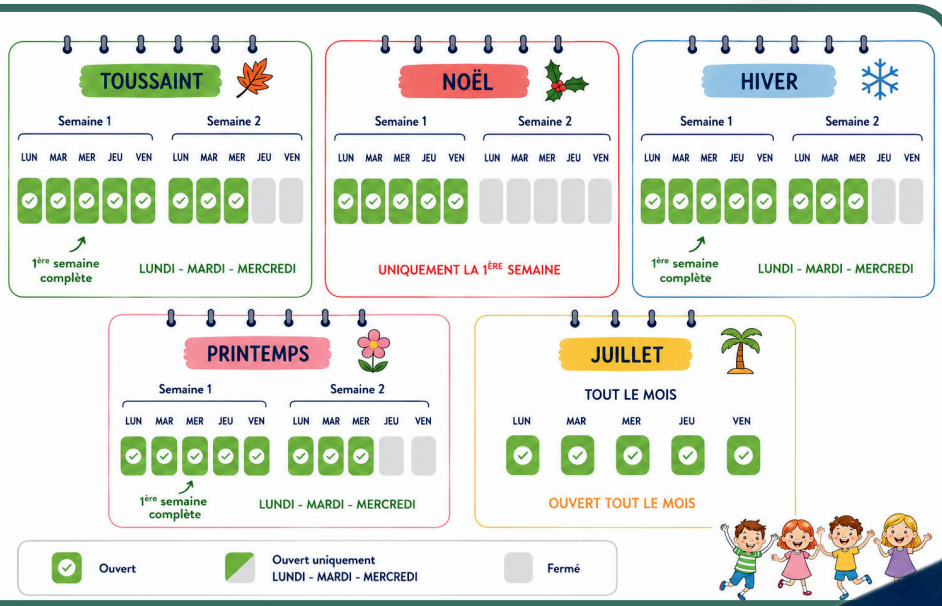






À ce jour, le centre de loisirs accueille les enfants durant selon le planning joint.
L'équipe municipale mène actuellement une **réflexion afin d'envisager une ouverture sur les deux semaines de chaque période de vacances scolaires, ainsi que durant la première semaine du mois d'août.**
Cette évolution reste toutefois conditionnée à un nombre suffisant d'inscriptions, nécessaire pour permettre la mise à disposition d'une équipe d'animation adaptée.





alshsaintpaul@francas34.fr

les francas
L'éducation en mouvement !

FOYER RURAL

Oyez Oyez !!

Nous espérons que vous allez toutes et tous très bien.
Nous allons attaquer la **dernière ligne droite** avant la fin de cette saison. Une saison qui s'est déroulée parfaitement jusqu'à présent, pas de blessures cette année, croisons les doigts pour la fin de saison !!
On peut déjà dire **un grand merci à nos animatrices et animateurs** qui ont travaillé toute cette saison pour vous proposer ces nombreuses activités. Toutes nos activités ont rencontré un grand succès, nous essayons toujours de **proposer une offre toujours plus diverse** et la présence des adhérent(e)s nous ravit !





N'hésitez pas à venir rencontrer nos animatrices et animateurs !

Thierry au **judo**
(qui fête cette année ses 30 ans d'activités au sein de notre village !)

Thibault pour la **danse hip-hop**

Elliott qui s'occupe du **pilates et du fitness/cardio-training**

Carine qui développe la **fibre artistique** de nos adhérent(e)s

Hugo et le **théâtre d'improvisation**

Alexandre pour **le yoga et le yoga seniors**

Claudio qui vous fait **chanter** le mercredi soir

Valérie qui s'occupe de la **couture**





Encore un grand merci à elles/eux pour leur investissement de tous les instants !!
Nous remercions encore la mairie pour son soutien ainsi que l'équipe du foyer rural pour son implication au quotidien. Bref **une très belle année et nous vous disons MERCI** !
Nous sommes déjà au travail pour préparer la saison prochaine ! Restez donc à l'écoute, des informations arriveront très prochainement.
Le foyer rural est là pour vous et l'essayer c'est l'adopter !! Plus aucune hésitation !!
Encore merci à toutes et à tous et portez-vous bien !

Le bureau du foyer

frstpaulvalmalle@gmail.com

RENDEZ-VOUS
le vendredi
4 SEPTEMBRE 2026
pour la FÊTE DES ASSOCIATIONS !

COMITÉ DES FÊTES

Le Comité des Fêtes, c'est reparti !

En 2026, une nouvelle équipe, mêlant l'expérience des anciens à l'enthousiasme de nouveaux visages, s'est donnée une mission claire : faire revivre l'esprit festif et convivial de notre village.

Notre ambition est de cultiver l'art de vivre saint-paulais en proposant des moments de partage et de rencontre, où chacun peut mettre le quotidien entre parenthèses. À travers nos fêtes et nos traditions, nous souhaitons faire vivre des instants chaleureux, fédérateurs et ouverts à tous.



Une saison déjà bien lancée

Ce début d'année a été marqué par le beau succès de notre concert de Gospel. Ce moment de grâce et d'émotions a rassemblé de nombreux villageois, prouvant que l'envie de se retrouver et de vibrer ensemble est plus forte que jamais. C'est sur cette énergie positive que nous souhaitons continuer cette année d'animations.

Le 30 mai dernier, **les Estivales** ont ainsi lancé la saison des beaux jours dans une ambiance conviviale et festive. Le temps d'une soirée, le village s'est animé au son du blues, autour des stands de viticulteurs locaux et des foods trucks venus régaler petits et grands. Entre musique, découvertes gourmandes et échanges entre habitants, cette soirée a offert un véritable moment de détente et de partage, fidèle à l'esprit que le Comité des Fêtes souhaite insuffler tout au long de l'année.

St Paul & Valmalle
Les Estivales
des Ribotaïres

Nos prochains rendez-vous 2026, Sortez vos agendas !

Le Comité des Fêtes vous prépare deux autres temps forts pour rythmer votre année

Du 25 au 28 juin : La grande Fête du village



Trois jours de festivités pour célébrer nos traditions et renforcer les liens entre toutes les générations. **Au programme : concours de pétanque, chasse au trésor, manèges, déjeuner campagnard, grand repas festif, musique animeront ce week-end.**

Et pour clôturer cette belle fête comme le veut la tradition, rendez-vous le dimanche pour **le célèbre Branle du Soufflet.** Tous **vêtus de blanc**, accompagnés par une peña, nous traverserons ensemble l'avenue principale avant de rejoindre les berges du Coulazou dans une ambiance unique et festive.

Un moment incontournable de la vie du village !

Pour annoncer cette fête et faire vivre la tradition, les membres du Comité des Fêtes passeront dès le début du mois de juin, du lundi au vendredi et en musique, vous proposer les traditionnels **fougassets**. Ces délicieuses brioches régaleront vos petits-déjeuners, et permettront, grâce à votre générosité, de faire vivre cette belle fête.



Envie de donner un petit coup de main pendant la fête ? Même une heure peut faire la différence, rejoignez l'aventure du Comité des Fêtes !

Le dernier week-end d'août, le samedi 29 août : "Le Revivre"

Le rendez-vous immanquable qui viendra clôturer l'été dans une ambiance festive. Une belle occasion de se retrouver une dernière fois avant la rentrée, autour de la musique, du partage et de la bonne humeur.

Faisons vibrer Saint Paul et Valmalle ! Venez nombreux partager ces beaux moments de convivialité et restez connectés à nos réseaux pour ne manquer aucun rendez-vous.

cdf.spv@gmail.com

Facebook

BIBLIOTHÈQUE

La bibliothèque municipale, un **lieu de culture ouvert à tous !**
Animée par ses bénévoles, la bibliothèque vous accueille le lundi et le mercredi de 16h à 18h ainsi que le samedi de 10h à 11h30.

Elle propose un **large choix de livres et DVD régulièrement renouvelés** grâce aux échanges avec la Bibliothèque Départementale de Prêt et à de nouveaux achats. Les usagers peuvent également réserver des ouvrages dans tout le réseau des bibliothèques de la CCVH, **en ligne ou sur place**.
La bibliothèque s'adresse aussi aux plus jeunes avec un **accueil** mensuel des classes de l'école et leur participation au Prix des Incorruptibles. Des **spectacles jeunesse gratuits** et des **animations pour adultes** viennent compléter cette offre culturelle.

Nouveauté : la ludothèque est désormais installée dans le préfabriqué de l'école, accessible par la cour.

Depuis cette année, l'accès à la bibliothèque est gratuit pour tous. Inscrivez-vous et venez en profiter !

Vos bénévoles

OUVERTURE :

- **les lundi et mercredi** : de 16h à 18h
- **les samedi** : de 10h à 11h30



bibliotheque_stpauletvalmalle@orange.fr

LES JARDINS PARTAGÉS



Créée en 2022, l'association des jardins partagés rassemble aujourd'hui **une vingtaine de familles autour d'un lieu convivial et intergénérationnel, où chacun apprend et partage.**
Ouvert aux jardiniers comme aux simples visiteurs, le site est aussi un **espace de rencontre et de convivialité**, rythmé par des moments festifs comme le barbecue de lancement de saison ou des apéros partagés.
Véritable lieu de vie, le jardin fête déjà son cinquième printemps. Petits et grands s'y retrouvent pour **jardiner, jouer, semer, planter et récolter, dans une ambiance de partage**. Des activités ont également été menées avec l'école et la bibliothèque, comme des plantations ou des lectures au jardin.
Le site est autonome en eau grâce à un puits, et sécurisé par une installation réalisée avec l'aide d'un ferronnier local. Il reste fidèle à son esprit de simplicité et de nature.
Une parcelle est actuellement disponible pour toute personne souhaitant rejoindre l'aventure, en individuel ou en partage.
L'association est aussi à la **recherche de dons d'outils** pour leur offrir une seconde vie au jardin.
Enfin, un **événement festif ouvert à tous est en préparation** pour célébrer cette cinquième année.

le-jardin-de-saint-paul@protonmail.com

LES CHASSEURS DE SAINT PAUL ET VALMALLE

ASSOCIATION "DIANE DE SAINT PAUL ET VALMALLE"



L'association "Diane de Saint Paul et Valmalle" chasse le sanglier sur toute la commune. Elle est la seule à disposer des **droits sur les territoires communaux et privés du village.** Créée en 2017, elle est composée d'un bureau de 6 membres bénévoles et compte 30 adhérents.

La saison de chasse s'étend du 15 août à fin mars, avec des **battues les mercredis, samedis et dimanches matin.** Hors saison, l'association réalise divers travaux : débroussaillage de coupe-feu, entretien des espaces naturels et alimentation en eau des mares durant l'été.

Nous accordons une **importance particulière au respect et au partage de la n**ature, patrimoine commun que nous nous attachons à préserver. Les zones de battues sont systématiquement signalées afin de favoriser une cohabitation harmonieuse entre tous les usagers. **La sécurité reste une priorité absolue, avec un strict respect des règles en vigueur.**
Une saison moyenne compte environ 80 sangliers prélevés (93 cette année). Nous constatons une augmentation des populations, comme dans l'ensemble du département (39 en 2015, 25 en 2009).

Cette évolution entraîne des dégâts agricoles et des incursions dans le village. Nous intervenons dès que possible suite aux signalements, mais les actions en zone habitée restent encadrées. Une battue a notamment été organisée en décembre avec la municipalité, sans effet durable.

Nous rappelons aux habitants de **ne pas nourrir les sangliers** et recommandons de sécuriser les jardins (les clôtures électriques étant les plus efficaces).

Le Président, Nicolas Landes

LE CENTRE COMMUNAL D'ACTIONS SOCIALES (CCAS)

Le Centre communal d'action sociale (CCAS) est un acteur de proximité au service des habitants. Il accompagne celles et ceux qui rencontrent des difficultés, ont besoin d'un conseil ou d'une orientation.

L'accueil se fait simplement en mairie, auprès de la secrétaire. Les demandes sont ensuite transmises au référent du CCAS, qui les étudie avec discrétion afin de proposer une réponse adaptée. **La confidentialité et l'écoute restent au cœur du dispositif.**

Ouvert à tous, le CCAS agit dans un **esprit de solidarité et de bienveillance** pour soutenir et accompagner les habitants selon leurs besoins.

Avec la nouvelle équipe municipale, **de nouvelles actions sont engagées** pour renforcer le lien social, notamment en direction des seniors, autour de moments conviviaux et d'animations accessibles à tous.

À VENIR

- **10 juin à 14h** - *Salle Burniston :* après midi jeux de société pour les séniors

- **11 septembre à 19h** - *Salle polyvalente :* pièce de théâtre (gratuit, sur inscription en mairie)

Le CCAS continue ainsi son rôle de proximité, en accompagnant chacun avec écoute et bienveillance.

Aïcha, déléguée du CCAS

COMMÉMORATION DU 11 NOVEMBRE 1918

La **cérémonie du 11 novembre** s'est tenue au monument aux morts de Saint Paul et Valmalle, en présence des habitants, des élus et des enfants de la commune, réunis pour **honorer la mémoire des soldats tombés pour la France.**

Dans une **atmosphère empreinte de respect et de recueillement**, les participants ont partagé ce moment de mémoire autour des **valeurs de paix, de solidarité et de transmission entre générations.**

La cérémonie s'est achevée par un **moment convivial autour du verre de l'amitié.**



VOEUX DU MAIRE - MONSIEUR JEAN PIERRE BERTOLINI





À l'occasion de la cérémonie des vœux organisée le 9 janvier dernier, de nombreux habitants se sont réunis aux côtés des élus et des acteurs de la vie communale pour **partager un moment convivial placé sous le signe de l'échange et de la proximité.**

Cette cérémonie a également été marquée par un moment particulièrement émouvant relatif au **départ de Monsieur Jean-Pierre Bertolini**, qui a quitté ses fonctions de maire en mars 2026 après de **nombreuses années d'engagement au service de la commune.**

Remercié pour son investissement, sa disponibilité et le travail accompli au fil des années, il a tenu à adresser quelques mots aux administrés présents ainsi qu'à l'ensemble de l'équipe municipale qui l'a accompagné durant le dernier mandat. Un **temps fort empreint d'émotion et de reconnaissance, salué chaleureusement par l'assemblée.**

La municipalité remercie l'ensemble des participants pour leur présence lors de cette cérémonie qui a permis de débuter l'année dans un esprit de convivialité et de partage.

INAUGURATION DE LA CANTINE ET DE L'EXTENSION DE L'ÉCOLE



L'**inauguration de l'extension de l'école Suzanne-Saint-Julien** a réuni de nombreux habitants, élus et partenaires institutionnels autour d'un projet majeur pour la commune.

Portée par la municipalité de Monsieur Jean-Pierre Bertolini et son équipe, **cette réalisation permet désormais aux enfants et à l'équipe éducative de bénéficier de locaux modernes et adaptés**, avec **trois nouvelles salles de classe** équipées ainsi qu'une **cantine en self-service**.

D'un montant total de 1 862 766 €, ces travaux ont pu voir le jour grâce au **soutien financier de l'État, de la Région, du Département, de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault** ainsi qu'à l'investissement de la commune.

Cette inauguration, marquée par une **forte participation des habitants et des enfants du village**, symbolise une **avancée importante pour les générations futures** et la vie de l'école.

REPAS DES AÎNÉS



Le samedi 31 janvier, la salle polyvalente de Saint-Paul-et-Valmalle a accueilli **le traditionnel repas des aînés**, rendez-vous incontournable de la vie communale. Cette année, 124 convives étaient présents, confirmant l'attachement à ce **moment de convivialité**.

Organisé par la municipalité, ce repas permet de rassembler nos aînés, favoriser les échanges et partager un moment chaleureux. Préparé par **Délices Traiteur**, le déjeuner a été rythmé par des discussions animées, entre souvenirs et retrouvailles.

L'événement a également été marqué par l'**animation des Gazelles de Florensac**, dont le spectacle, dynamique et coloré, a conquis le public. Très apprécié, ce rendez-vous souligne l'importance de ces temps de partage pour **maintenir le lien social et offrir à chacun un moment de plaisir**.

COMMÉMORATION DU 8 MAI 1945

La cérémonie de commémoration du 8 mai s'est déroulée au monument aux morts de Saint Paul et Valmalle, dans un **moment de recueillement et de partage**.

Habitants, élus et enfants de la commune se sont réunis pour **rendre hommage à celles et ceux qui ont combattu pour la liberté et la paix**.

La Marseillaise a résonné devant une assistance recueillie, témoignant de l'**attachement collectif aux valeurs républicaines**.
La municipalité remercie l'ensemble des participants pour leur présence et leur **engagement dans ce devoir de mémoire**. La cérémonie s'est conclue autour du verre de l'amitié, dans un esprit de convivialité et de **transmission entre générations**.



PLACE AU TERROIR REVIENT SUR SAINT PAUL ET VALMALLE !



Le samedi 5 septembre 2026, la place de la mairie accueillera une nouvelle édition de Place au Terroir, **rendez-vous estival incontournable de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Hérault**. Plus qu'un marché nocturne, cet événement met à l'honneur producteurs, artisans et vignerons locaux dans une ambiance conviviale. Il s'inscrit cette année dans une tournée de 19 communes du territoire.

À Saint-Paul-et-Valmalle, vous pourrez profiter d'un moment chaleureux en famille ou entre amis, au cœur du village.
Au programme : **Rencontres avec les producteurs et artisans, dégustations de vins de la vallée, animation musicale, ateliers et démonstrations artisanales…**
Ces soirées participent au dynamisme du territoire et valorisent les savoir-faire locaux.
Rendez-vous le 5 septembre 2026, pour un moment authentique et festif !

TRIBUNE DE L'OPPOSITION

UNE NOUVELLE ÉTAPE POUR SAINT-PAUL-ET-VALMALLE

Depuis le 22 mars, nous siégeons au conseil municipal en tant que représentants des **42 % des Saint-Paulaises et des Saint-Paulais**. Merci à vous qui avez fait le choix de nous accorder votre confiance. Ce score n'est pas anodin. Il traduit une attente forte : celle d'un regard différent, d'idées nouvelles et, pour beaucoup, la volonté d'ouvrir une nouvelle page municipale avec une équipe nouvelle.
Notre rôle est désormais clair : être le relais des habitants, encourager davantage de transparence et veiller à une gestion rigoureuse de l'argent public. Nous abordons ce mandat avec sérieux, détermination ... et **avec cette mauvaise habitude** : étudier les dossiers et poser des questions avant de voter. Lorsque les projets iront dans le sens de l'intérêt général, nous les soutiendrons. Lorsqu'ils soulèveront des interrogations, nous demanderons les éclaircissements nécessaires.

ENCORE UNE HAUSSE DE LA TAXE FONCIÈRE

Les premières décisions du mandat donnent déjà le ton avec le vote du budget. Dans le contexte actuel, nous avons exprimé notre désaccord face à **l'augmentation de la taxe foncière**. Une hausse d'un point peut sembler modeste sur le papier, mais chacun sait qu'elle sera bien réelle au moment de recevoir l'avis d'imposition. Nous pensons qu'il est possible de faire autrement : mieux maîtriser les dépenses, prioriser les investissements et adapter les projets aux capacités réelles de la commune. En résumé : sortir la calculatrice avant de faire sortir les chéquiers.

DES CHOIX QUI INTERROGENT

Dans le même temps, certaines décisions interrogent, notamment l'évolution des indemnités des élus. Nous saluons la décision de Monsieur le Maire de réduire son indemnité d'environ 24 %. Toutefois, cette mesure s'accompagne d'une augmentation significative des celles d'autres membres de l'exécutif : **+80 % pour la première adjointe, +35 % pour le second adjoint**, ainsi que la mise en place d'indemnités pour de nombreux conseillers délégués. Ces choix interviennent alors même qu'une hausse de la fiscalité est votée. Il appartient à chacun d'en tirer les conclusions.

UNE OPPOSITION UTILE

Notre engagement est simple : être présents, suivre les décisions, veiller à la bonne utilisation de l'argent public et nous assurer que les projets annoncés soient réellement menés à leur terme. Les habitants aiment les projets.
Ils aiment surtout les voir aboutir. Dans une commune comme la nôtre, cet équilibre est sain. Une démocratie locale fonctionne toujours mieux lorsque plusieurs voix peuvent s'exprimer.

Nous continuerons à porter votre voix avec sérieux, vigilance et esprit constructif.

Saint-Paul, pour vous.



COMMUNICATION

RESTONS CONNECTÉS, RESTONS INFORMÉS

Votre commune se dote de l'**Application PanneauPocket** pour vous tenir informés facilement et rapidement !

L'info de votre commune directement dans la poche !

1. **Télécharger l'application** via le QR code
2. **Ajouter** Saint Paul et Valmalle **en favori** en cliquant sur le ♥
3. **Activer les notifications** pour ne rien manquer

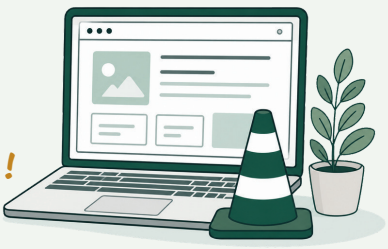
Disponible sur App Store

Disponible sur Google play

Scannez le QR code et installer l'application dès maintenant !



LE SITE INTERNET DE LA MAIRIE va se refaire une beauté !



Une refonte complète du site internet sera prochainement réalisée pour vous offrir un site plus moderne, plus clair et toujours plus pratique.

facebook

Suivez toute l'actualité de la commune en temps réel sur notre page Facebook!

Mairie de
Saint Paul et Valmalle

mairie@stpauletvalmalle.fr

RETOUR DE LA BOULANGERIE !



Comme annoncé dans notre programme municipal, le **retour d'une boulangerie à Saint Paul et Valmalle** demeure un engagement fort de l'équipe municipale.

Après plusieurs rencontres avec des candidats, **un profil de boulanger artisan a aujourd'hui été retenu**. Celui-ci souhaite s'installer au village afin de proposer une véritable **boulangerie artisanale**, avec fabrication et vente de pains et viennoiseries.

Le dossier poursuit désormais son avancée en lien avec la Communauté de communes Vallée de l'Hérault (CCVH), qui accompagne le projet sur les différentes étapes liées notamment à l'investissement, au financement et à l'aménagement nécessaires à cette future installation.

La municipalité reste pleinement mobilisée aux côtés des différents partenaires afin de permettre l'aboutissement de ce projet attendu par de nombreux habitants.

Nous ne manquerons pas de vous tenir informés de l'avancée du projet au fur et à mesure sur les différents canaux de communication du village !



NOM / PRENOM :

nombre d'adulte(s) : x 10€ = €

nombre d'enfant(s) (-10 ans) : OFFERT PAR LA MAIRIE

(Menu sans viande possible : à préciser à la réservation)

Total en chèque (à l'ordre du Trésor Public) = €

Règlement à joindre avec le coupon

AGENDA 2026

PROCHAINS ÉVÈNEMENTS

JUIN 2026



MERCREDI 17 JUIN
Gala de Judo
à partir de 18h30 à la salle polyvalente



VENDREDI 19 JUIN
Kermesse de l'école
dès 18h à l'école



DU JEUDI 25 JUIN AU DIMANCHE 28 JUIN
Fête du village
de 19 h à 2 h sur la place de la mairie

JUILLET 2026



VENDREDI 3 JUILLET
Soirée festive Festi'valmalle
Informations à venir



LUNDI 13 JUILLET
Repas du 13 juillet
dès 19h sur la place de la mairie

AOÛT 2026



SAMEDI 29 AOÛT
Revivre du Comité des fêtes
de 19 h à 2 h sur la place de la mairie



VENDREDI 4 SEPTEMBRE
Fête des associations du village
de 18 h à 20 h à la salle polyvalente

SEPTEMBRE 2026



SAMEDI 5 SEPTEMBRE
Place au terroir
Sur la place de la mairie



VENDREDI 11 SEPTEMBRE
Pièce de théâtre
19h - Salle polyvalente (réservation en mairie)

OCTOBRE 2026



SAMEDI 3 OCTOBRE
Fête de la Science sur les "Saveurs Savantes"
Informations à venir

SAINT PAUL PRATIQUE



Secrétariat de Mairie
Lundi : 14h30 - 17h00
Mardi : 09h00 - 12h00 / 14h30 - 17h30
Mercredi : 09h00 - 12h00
Jeudi : 09h00 - 12h00 / 14h30 - 17h30
Vendredi : 14h30 - 17h00
04 67 55 19 00

Agence Postale
Du lundi au samedi de 9h30 à 12h00
04 67 55 56 16

Éducation
École primaire : 04 67 55 19 05
Garderie : 04 99 62 27 11
Cantine : 04 99 62 27 10

Collège Vincent Badie : 04 99 62 31 70
Lycée Simone Veil : 04 99 66 11 05
Hérault transport : 04 34 88 89 99

Bibliothèque municipale
Lundi : 16h00 - 18h00
Mercredi : 16h00 - 18h00
Samedi : 10h00 - 11h30
04 67 55 19 09

Ludothèque
Lundi : 16h30 - 18h
04 67 55 19 09

Autres services
Auxilium taxi : 06 27 50 01 13
Gendarmerie de Gignac : 04 67 57 50 05
Pompiers : 18
SAMU : 15
Services des Finances Publiques : 04 67 96 01 31
Service Des Eaux Vallée De L'Hérault
(7j/7 - 24h/24) : 04 67 57 36 26
CCVH : 04 67 57 04 50

Déchèterie
Ouverte du mardi au samedi
9h00 - 12h00 / 14h00 - 17h15
Horaires d'été (1er juin au 12 septembre)
7h - 13h45
Fermée les lundi, dimanche et jours fériés

Médical et paramédical à Saint Paul et Valmalle

Médecin
Docteur Pung Caroline : 04 11 93 70 06

Cabinet infirmier
Mme BOUSQUET Géraldine
Mme MAREAU Cécile
Mme GALTIER Laury
07 68 42 43 97

Kinésithérapeute
M. COCHET Samuel : 04 67 55 52 72

Rhumatologue
M. AGOUNIZERA Ralf : 04 67 27 92 19

Ostéopathe
M. LE GOURRIEREC Loïc : 04 67 73 25 01

Psychologue clinicienne
Mme BONNELYE DESPAX Joëlle Monique :
06 31 47 03 64/04 67 55 56 91

Médical et paramédical à Montarnaud

Pharmacie Apothical
Mmes Fraysse et Gherbi : 04 67 55 41 82

Cabinet de sages-femmes : 04 67 84 15 42
Mme ROY-D'HOIR Caroline : 06 72 00 97 61
Mme BLOYET Manon : 06 73 26 87 95
Mme CHINAUD Clémentine : 06 78 99 02 83

Cabinet vétérinaire de la Tanière
Mme LELEU Marion
Mme LETERRIER Éléonore
04 67 55 45 00

Mairie de
Saint Paul et Valmalle